

MARSEILLE : La Région SUD soutient l'électrification des navires à quai

MARSEILLE : « Le développement de notre économie ne doit pas se faire au détriment des habitants de la région. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que, dans le cadre du Plan Climat de la Région, nous puissions accompagner les entreprises qui font le choix responsable de réduire l'impact sur l'environnement de leurs activités, et notamment les compagnies de transport maritime pour le branchement électrique à quai de leurs navires » a déclaré Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



POURQUOI ?

Bruit et pollution de l'air, le trafic maritime génère d'importantes nuisances pour les riverains comme pour les

usagers du port. Cette activité produit entre 10 et 15% de la pollution atmosphérique à Marseille.

Libérant des composants nocifs comme le soufre, les oxydes d'azote et les particules fines, les navires qui font escale dans les ports de l'Union européenne doivent respecter depuis le 1er janvier 2010, un plafond de 0,1 % de soufre pour les escales de plus de deux heures. Malgré cela, les nuisances restent importantes.

Aussi, afin de limiter l'impact de l'activité maritime sur la qualité de l'air et l'environnement, et en application de la 9e action de l'axe 1 de son Plan Climat « Une COP d'avance », la Région a soutenu financièrement Corsica Linea en 2018 pour le développement de l'électrification des bateaux à quai. D'un montant de 4,5 M€, le dispositif mis en place par la société Corsica Linea, est financé par la Région Sud à hauteur d'1 M€.

COMMENT ?

L'électrification à quai permet de couper les moteurs des navires durant les escales et de supprimer ainsi la quasi-totalité des émissions polluantes.

Les trois navires de la Méridionale en escale à Marseille consommaient environ 2 150 tonnes de carburant par an. Depuis début 2017, ils se raccordent au réseau électrique terrestre, en 11 000 V et 50 Hz, au mole d'Arenc aux postes à quai 68, 70 et 74.

Corsica Linéa doit équiper trois de ses navires entre 2019 et 2020 : le « Paglia Orba » a été équipé au mois de février 2019 et début mars 2019, le « Pascal Paoli » entre début janvier 2020 et début mars 2020, le « Jean Nicoli » entre mi-mars et fin avril 2020.

– Le branchement électrique des navires à quai, c'est : – – la suppression de près de 100% des émissions polluantes de (dioxyde de carbone, CO₂, dioxyde de soufre, – SO_x, dioxyde d'azote, NO_x, particules fines), – – la fin des nuisances sonores et de la vibration des moteurs, – – l'amélioration des conditions de vie et de travail des Marseillais, des usagers

du port et des salariés de la compagnie.